

## COMMUNIQUÉ

---

### Épreuve de contrôle 2020 : pour rattraper quoi ?

L'épreuve dite "de contrôle" instaurée pour le baccalauréat professionnel afin de pallier la baisse du taux de réussite consécutive à la réforme du bac pro en 3 ans, n'a jamais été remise en cause, par quelque gouvernement que ce soit, depuis sa création.

Pourtant, cette épreuve a, d'ordinaire, bel et bien vocation de permettre le rattrapage de candidat-es ayant passé une grande majorité de leurs épreuves par contrôles en cours de formation (CCF) ! Les textes nous assurent, dans ce cadre, que ces candidat-es étaient "prêt-es", lors des évaluations. De plus, en cette année particulière, l'ensemble des épreuves ponctuelles terminales a été remplacé par la prise en compte du contrôle continu. Ainsi, la prétendue "pression" générée par une épreuve unique ponctuelle terminale ne peut être invoquée pour légitimer l'organisation de ce rattrapage. Par ailleurs, les modalités d'organisation de cette épreuve de contrôle lui donnent autant de poids que toutes les épreuves du 1<sup>er</sup> groupe réunies : les matières sont imposées aux candidat-es et les résultats obtenus compensent directement la moyenne coefficientée des épreuves précédentes.

Pour le SNUEP-FSU, organiser une épreuve de rattrapage à l'issu d'un baccalauréat essentiellement passé en CCF n'est pas justifié. Les circonstances particulières à cette session 2020 ne font qu'accentuer notre conviction. C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique, pour cette année hors du commun, la suspension de l'épreuve de contrôle, et, à terme, la suppression de celle-ci, tant que le baccalauréat professionnel ne sera pas enfin entièrement réorganisé sous forme d'épreuves ponctuelles terminales, seules garantes de l'équité nationale et de la valeur du diplôme délivré.

C'est uniquement dans ce cadre que le rattrapage des candidat-es pourra être légitimé. Il faudra, alors, leur laisser le choix des épreuves, sans modification des coefficients, à l'instar de ce qui existe pour les baccalauréats généraux et technologiques.

C'est pour toutes ces raisons que, cette année encore, le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève sur la période d'organisation de l'épreuve de contrôle.